



Wallonie

Travaux sur monument classé



Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes à :



Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du Logement, du
Patrimoine et de l'Énergie
Département du Patrimoine
Direction de la Restauration

Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 Jambes

En cas de difficulté, contactez le service compétent :

Secrétariat de la Direction de la Restauration

Tél. : 081 33 21 73 ou 081 33 24 73 Fax : 081 33 24 01

Courriel : drest.dpat.dgo4@spw.wallonie.be

Certificat de Patrimoine Demande de subvention

Objet

Les biens immobiliers classés nécessitent constamment des travaux de prévention, des études préalables et souvent des opérations de maintenance ou de restauration pour assurer leur conservation intégrée. Ces travaux, sauf s'ils sont menés à l'identique, nécessitent un certificat de patrimoine, préalable au permis d'urbanisme. Une subvention peut alors être accordée.

Public

Pour tous.

Réglementation

Base légale¹ :

Arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 remplaçant les dispositions relatives au certificat de patrimoine.

Table des matières

1. Coordonnées du demandeur.	2
2. Monument faisant l'objet de la demande.	3
3. Déclaration sur l'honneur et signature.	5
4. Protection de la vie privée et voies de recours.	5

1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les trois suivants.

Vous êtes :

une **personne privée** ou assimilé

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		

une **institution publique** ou assimilé

Dénomination de l'institution		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		

Êtes-vous assujetti à la T.V.A ?

oui non

1.2. Adresse et téléphone

Rue	Numéro	Boîte
Code postal	Localité	
Téléphone	Téléphone	Fax
Courriel		

1.3. Personne de contact

Pour les institutions publiques, il est obligatoire de renseigner une personne de contact distincte.

Souhaitez-vous renseigner une personne de contact distincte ?

Oui
 Non

Personne de contact distinct :

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Fonction		
Rue	Numéro	Boîte
Code postal	Localité	
Téléphone	Téléphone	Fax
Courriel		

2. Monument faisant l'objet de la demande

2.1. Identification

Dénomination actuelle (si vous la connaissez)

Éventuelle dénomination antérieure, si vous la connaissez

(cf. carto01.intra.mrw.wallonie.be)

Usage actuel

Patrimoine Exceptionnel (PE)
 Prive
 Public
 Culte
 Région Wallone (RW)
 Institut du Patrimoine Wallon

2.1.1. Localisation / Adresse

Province

Arrondissement

Commune

Code postal

Localité

Lieu-dit

Rue

Numéro

Boîte

Adresse modifiée ?

Oui

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Non

Je ne sais pas

Références cadastrales :

Cadastre de	Division	Section	Parcelles	Date du document
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>

2.1.2. Situation administrative

Date(s) de classement

Définition précise des parties concernées par le classement

2.2. Travaux

Motivation des travaux, description

2.3. Affectation

Destination actuelle de l'immeuble

- maison d'habitation
- commerce
- mixte
- bâtiment public
- autre

En dehors des habitations familiales décrire succinctement les type d'activité

Les travaux de restauration vont-ils permettre et/ou sont-ils destinés à donner une nouvelle affectation à l'immeuble ?

Oui

Laquelle, expliquer

Non

2.4. TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) applicable pour les travaux à votre immeuble est de

- 6%
- 21%
- mixte (6% et 21%)

3. Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné :

Nom

Prénom

Fonction

légalement autorisé à engager le demandeur propriétaire de l'immeuble, sollicite les subventions du Service public de Wallonie pour la réalisation de travaux de conservation.

Fait à

Signature

Date

4. Protection de la vie privée et voies de recours

Comme le veut la loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : **Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie** ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne ?

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif s'il est prévu dans la procédure.



*Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne**.*

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://mediateur.wallonie.be>